

Sexe

Benedetta Rossi

Les esclaves pouvaient être utilisés de multiples façons. Le sexe était (et reste encore) l'une d'entre elles. À la différence des autres activités, le sexe avait un potentiel particulièrement transformateur. Une part de la sexualité des esclaves donnait lieu à la naissance d'enfants dont le statut variait selon le contexte, mais dont la venue au monde modifiait invariablement la vie des autres, surtout de leur mère. Pourtant, les rapports sexuels ne faisaient pas que produire des bébés, ils s'accompagnaient également d'émotions intenses : haine, douleur, ressentiment, plaisir, tendresse, amour... Ces fruits d'Éros modifiaient les relations dans les microcosmes réunissant les esclaves et leurs propriétaires. Le sexe pouvait à la fois intensifier et diminuer le potentiel coercitif de l'esclavage, la souffrance qui l'accompagnait tout comme le désir de vengeance.

Les catégories d'esclaves exploitées sexuellement

Potentiellement, toute personne réduite en esclavage pouvait faire l'objet de relations sexuelles ayant pour objectif la gratification personnelle du maître, ou l'augmentation de son capital en êtres humains. Les esclaves étant souvent peu vêtus, leur nudité révélait des corps différents de ceux de leurs maîtres : plus jeunes, plus forts, sans défense (voir « Corps »). Bien que la morale de la société et les règles religieuses aient tenté de réguler les dimensions sexuelles de l'esclavage, elles se montraient moins rigoureuses envers celles-ci que pour ce qui relevait de la sexualité entre personnes libres. Les relations sexuelles

avec les esclaves faisaient l'objet d'un interdit moins fort, en premier lieu à cause du type de contrôle absolu que l'esclavage, par définition, permettait ; de plus, les droits arbitraires du propriétaire vis-à-vis de ses esclaves n'étaient pas soumis au même degré de surveillance sociale (le plus souvent selon une approche hétéro-normative) que les droits du même propriétaire à l'égard des personnes libres et des membres de sa famille (voir « Parenté »). Les esclaves représentaient donc des partenaires sexuels accessibles, que le maître pouvait soumettre à ses caprices, et qui ne pouvaient pas compter sur l'appui de leur parenté ou de leurs réseaux de sociabilité pour se protéger. Si n'importe quel esclave, ou presque, pouvait être utilisé à des fins sexuelles (les esclaves remplissant des rôles rituels spéciaux faisaient l'objet de tabous), certains étaient particulièrement sélectionnés pour devenir des spécialistes du travail sexuel. Rebecca Flemming a ainsi montré que la prostitution était une dimension constitutive de l'esclavage dans le monde romain, dont il constituait un des secteurs d'activité les plus rentables. Les prostituées esclaves étaient choisies en fonction de l'attrait qu'elles exerçaient sur les clients potentiels. Dion Chrysostome décrit la vie des femmes esclaves vendues à des tenanciers d'établissements de prostitution (lenones ou pornoboskoi) qui les plaçaient dans des bordels (lupanaria, fornices, porneia, ergasteria) ou d'autres établissements publics, tels que les bains publics et les tavernes, où elles devaient inciter les clients à avoir avec elles des rapports sexuels rémunérés. Les profits étaient récoltés par des proxénètes, qui fixaient les prix de leurs activités et exerçaient un contrôle étroit sur tous les aspects de la vie de ces prostituées

esclaves. Ces dernières développaient toutefois un sentiment d'appartenance à une communauté, dans ces habitations qu'elles partageaient avec d'autres prostituées et où elles échangeaient entre elles les compétences liées à leur métier. Rares étaient celles qui parvenaient à recouvrer leur liberté et obtenir un statut équivalent à celui des personnes nées libres. Dans ses *Controverses* (1, 2), Sénèque évoque le cas d'une jeune fille vierge enlevée par des pirates et vendue à un leno qui la força à travailler dans une maison close. Il raconte le combat de cette femme pour préserver sa virginité et se demande si, une fois rendue à sa famille, elle pourrait occuper une fonction de prêtre.

Les esclaves sexuels les plus recherchés étaient le plus souvent jeunes, ceux qui étaient considérés comme beaux ou fertiles selon les critères de leur époque. Mais l'attrait sexuel ne tient pas seulement à des caractéristiques physiques. Il peut également être renforcé par une formation aux arts de la séduction et par le développement de pratiques visant à sélectionner les enfants voués à devenir des partenaires sexuels agréables. Dans l'empire chola du sud de l'Inde (vers 950-1250), les textes issus de la tradition poétique *ula* portant sur les *pentatti* (femmes du palais, dont beaucoup avaient un statut d'esclave) regorgent d'informations sur le développement physique des caractéristiques sexuelles des filles prépubères, ce qui suggère que celles-ci étaient appréciées – comme le soutient Ali Daud –, non seulement en tant qu'objets sexuels, mais aussi comme objets sexuels potentiels. Même si la sexualisation des enfants était diversement autorisée, ou punie selon les différentes cultures, les enfants esclaves étaient sexuellement disponibles pour

leurs propriétaires, en règle générale. Les sources traitant de ce phénomène sont rares, mais Ulpien explique par exemple qu'il est interdit de faire payer un client pour les services d'un enfant de moins de cinq ans, employé à des fins de divertissement sensuel, voluptates (*De operis servorum*, 6, 1-2), ce qui laisse entendre que cette pratique n'était pas impensable.

Pauline Pui-Ting Poon a examiné la situation des *mui tsai* à Hong Kong au début du XXe siècle. Alors que le gouvernement chinois était particulièrement réticent à mécontenter ceux qui profitaient de cette institution, les organisations humanitaires luttaient pour protéger les droits des jeunes filles victimes de ce système. L'institution des *mui tsai* donna naissance à un vaste débat au sein des différentes commissions de la Société des Nations et des Nations unies visant à éradiquer toutes les formes d'esclavage. La discussion portait principalement sur l'interprétation de cette pratique, envisagée soit comme une forme d'adoption d'enfants pauvres par des familles riches, soit comme une forme d'esclavage ayant pour objectif l'exploitation sexuelle des jeunes filles. Il est fort probable que ces deux scénarios se soient souvent recoupés. Cette institution se prêtait à des fins d'exploitation et pouvait donner lieu à tout un éventail de situations.

Les enfants « adoptés », sans moyen de se défendre, pouvaient être maltraités dans leur foyer adoptif. Et, parfois, on les adoptait pour les prostituer.

Dans les contextes hétéro-normatifs, on trouvait plus souvent des filles et femmes esclaves utilisées à des fins sexuelles que des hommes esclaves. Mais la sexualité des hommes esclaves était particulièrement soumise au contrôle des maîtres. Les hommes étant généralement présentés comme des

prédateurs sexuels et les femmes comme des proies, l'extrême subordination des hommes esclaves les rendait exceptionnellement vulnérables. Le viol représentait une marque d'infamie différente pour les victimes masculines, qui préféraient souvent le silence à la honte potentielle attachée à leur émasculation culturelle, avec pour conséquence, sans doute, une sous-évaluation du phénomène liée au faible nombre de signalements. Même en Grèce, où les relations homo-érotiques étaient acceptées, en particulier entre hommes jeunes et âgés, les relations sexuelles avec des esclaves masculins pouvaient, dans certaines circonstances, être considérées comme problématiques et justifier une réglementation publique. Eschine évoque les lois qui interdisaient aux esclaves masculins d'accéder au gymnase et d'être les amants de jeunes hommes libres (*Contre Timarque*, 1, 138-139, 189-191). Mark Golden a interprété cette interdiction à l'aune des fonctions spécifiques du gymnase, lieu de formation pour les citoyens libres dans la transition de l'enfance vers l'âge adulte. Mais elle n'implique pas la condamnation générale de toutes les relations sexuelles avec de jeunes garçons esclaves.

Justin de Naplouse, philosophe et martyr du ii^e siècle, affirme que les enfants captifs et abandonnés des deux sexes étaient élevés à des fins de prostitution (*Apologia* 1, 27). Et Trimalcion, le personnage fictif d'ancien esclave du *Satyricon* de Pétrone, affirme qu'il a, en tant que jeune esclave, procuré des plaisirs sexuels à ses maîtres et maîtresses pendant quatorze ans (*Satyricon*, 75, 11).

Comme les femmes, les hommes esclaves étaient donc utilisés sexuellement, mais les évaluations normatives de ces occurrences varient selon les sexes. Le

philosophe stoïcien Musonius Rufus (*Discours*, 12) critique ouvertement les relations sexuelles d'un homme avec ses esclaves féminines, et se demande ce que cet homme ressentirait si sa femme agissait de même avec des esclaves masculins – ce qui suggère que ce dernier cas était moins courant, ou en tout cas moins ouvertement reconnu. Dans un contexte très différent, le planteur jamaïcain Thomas Thistlewood évoque deux cas d'agressions homosexuelles dans son journal. À l'une des entrées, il écrit : « Rapport au sujet de M. Watt ayant commis un acte de sodomie avec son serviteur nègre. » Cette terminologie n'est pas neutre, d'un point de vue moral. Ainsi, même si les esclaves sexuels spécialisés, sélectionnés pour leur beauté physique, étaient plus souvent des filles que des garçons, les esclaves mâles pouvaient également être appelés à fournir des services sexuels, selon le bon plaisir de leurs propriétaires. La sexualité des esclaves était importante, tant pour le divertissement des maîtres qu'à des fins reproductive. Martin Klein cite une communication personnelle de Beverly Mack, historienne spécialiste du genre chez les Haoussas, qui affirmait que les harems n'avaient pas pour objectif « le sexe, le sexe, le sexe », mais « les fils, les fils, les fils ». Ces harems servaient toutefois certainement aux deux. Les idées sur la beauté de la femme sont souvent associées aux représentations ayant trait à la fertilité féminine. Eunice Apio relève que, dans le nord de l'Ouganda précolonial et colonial, les Lango et les Acholi faisaient des razzias chez les Madi, leurs voisins, dont les femmes avaient la réputation d'être particulièrement fertiles. Ann McDougall affirme qu'en Mauritanie, au xx^e siècle, la fertilité des femmes esclaves joua un rôle essentiel dans le développement de la

pratique de l'engraissement des épouses libres, laquelle entraînait une baisse de la fertilité de ces dernières.

Lorsque les sociétés esclavagistes avaient du mal à satisfaire la demande d'esclaves par le biais du commerce, elles obligeaient les esclaves à se reproduire entre eux (voir « Démographie »). Cet objectif pouvait être atteint de multiples façons : faciliter les unions des esclaves avec d'autres esclaves de leur choix et encourager la formation de familles d'esclaves, ce qui permettait d'accorder à ces derniers un relatif degré d'autonomie dans leur vie intime et leurs relations. D'autre part, la reproduction forcée est attestée et dénoncée dans la littérature abolitionniste comme l'une des pratiques d'esclavage les plus déshumanisantes. Dans le récit de sa vie d'esclave (*Life and Narrative*), William J. Anderson décrit la cruauté d'un maître :

« Je sais qu'il a obligé quatre hommes à quitter leurs femmes pour rien, et leur a interdit de venir les voir sous peine d'être abattus comme des chiens ; il a ensuite obligé ces femmes à épouser d'autres hommes contre leur gré. Oh, vous voyez ce que c'est que d'être un esclave ? Comme une bête, un homme est emmené, fouetté, vendu, obligé d'aller et venir au gré des ordres de son maître. »

Thomas Foster évoque des souvenirs similaires chez d'anciens esclaves du sud des États-Unis :

« Joe faisait environ deux mètres de haut et c'était l'esclave le plus fertile de Virginie (an' was de breedinges' nigger in Virginia) [...]. Un jour, le vieux Marsa l'a loué à un homme blanc qui vivait à Suffolk. Ils sont venus le chercher un vendredi. Ils l'ont ramené le lundi matin. »

Un autre ancien esclave affirmait que son maître l'avait forcé à se reproduire avec une quinzaine de femmes, donnant naissance à des dizaines d'enfants.

Statut, valeur et capacités d'action des esclaves sexuels

Du point de vue des marchands d'esclaves, les perspectives de profit étaient supérieures lorsqu'ils vendaient des femmes jeunes et belles plutôt que des femmes âgées. Cela influait non seulement sur la valeur perçue et le prix des esclaves, mais aussi sur la façon dont ces dernières pouvaient espérer être traitées, et, parfois, sur leurs chances de survie. Dans son *New Account of Some Parts of Guinea, and the Slave Trade* (1734), le navigateur britannique William Snelgrave raconte qu'il se trouvait à l'est de Ouidah lorsqu'un conseiller du roi de Ouidah vint lui proposer d'acheter deux femmes noires (prétendument au nom du roi lui-même). Snelgrave les examina et décida de ne garder que celle qui semblait avoir une vingtaine d'années. Il rendit la plus âgée, dont il estima qu'elle avait environ cinquante ans. Devant le refus de Snelgrave, le conseiller aurait fait attacher la femme la plus âgée et l'aurait jetée aux « poissons voraces ».

L'apparence physique des personnes asservies pouvait être considérée comme un critère important pour le statut et l'honneur de leurs propriétaires.

David Geggus cite une lettre rédigée dans les années 1780 par Pierre-Paul Morange, marchand d'esclaves du Cap-Français, à son partenaire commercial en France. Il se plaint que sa cargaison d'esclaves ne comporte aucune belle femme et recommande à ses capitaines de privilégier les plus jeunes d'entre elles, en ajoutant que « les seins tombants mais pleins ne rebutent pas les gens, tandis que les seins desséchés sont dégoûtants ». Après une série de considérations similaires, Morange conclut que les esclaves peu attrayants, malades ou

irascibles « sont des nègres à nous déshonorer ». Les caractéristiques physiques des esclaves, en particulier des filles et des femmes, déterminaient le prix de leurs corps à la vente. David Tambo a analysé la structure des prix des esclaves à Sokoto au xixe siècle. À Kano (aujourd’hui dans le nord du Nigeria), dans les années 1850, le prix des esclaves masculins reflétait leur force physique et offrait la promesse d’un travail efficace. Le prix des femmes esclaves était à la mesure de leur potentiel reproductif et de leur attrait sensuel : ajouza (vieille femme, 4 dollars), shamalia (femme aux seins tombants, 8 dollars), dabukia (femme aux seins rebondis, 32 dollars), farkhah (femme aux petits seins, 40 dollars), sadasia (fille plus jeune, 16 dollars) et hhamasiah (enfant de sexe féminin, 12 dollars). Si la marchandisation de l’esclave était déshumanisante, les relations charnelles qui découlaient de certaines de ces transactions pouvaient aussi les ré-humaniser et révéler l’aporie intrinsèque des théories de l’esclavage naturel qui postulaient une altérité fondamentale entre libres et esclaves. Ces relations charnelles avec des individus asservis révélaient l’attirance que pouvait avoir un libre pour une esclave, ou son affection envers la progéniture née de ces relations. A l’échelle du foyer, les femmes esclaves pouvaient engendrer des enfants pour la famille du maître, et ce dernier pouvait les reconnaître comme légitimes (ou ne pas les reconnaître du tout). Elles contribuaient également aux tâches reproductives en s’occupant des enfants des femmes libres et en leur servant de nourrices. Des rapports intimes pouvaient ainsi s’établir entre les femmes esclaves et les hommes libres qui les désiraient, mais aussi les enfants libres qu’elles soignaient, ou les mères de ces derniers. Une femme esclave

intégrée en tant que mère au sein du foyer de son maître pouvait bénéficier d’une meilleure reconnaissance sociale. Le cas d’Eurykleia, la nourrice d’Ulysse, qui grâce à la connaissance intime qu’elle avait du corps du héros fut la seule à le reconnaître lors de son retour en son foyer, est mythique, bien sûr, mais révélateur d’une situation fréquente. Dans l’Empire ottoman, certaines concubines esclaves parvenaient à acquérir un pouvoir considérable en s’occupant de la carrière de leurs fils qui étaient princes. Dans ces contextes, la fonction reproductrice des esclaves en tant que mères facilitait leur assimilation au sein de la société des maîtres.

Les esclaves des forts de la Côte de l’Or appartenaient à des sociétés telles que la British Company of Merchants Trading to Africa, partiellement financées par la Couronne et donc « publiques », dans une certaine mesure (voir « Esclavage public »). Les petits forts pouvaient ne compter qu’une ou deux douzaines d’esclaves – les plus grands en dénombraient parfois jusqu’à 200. Rebecca Shumway évoque certains cas où les esclaves représentaient environ 40 à 50 % des habitants des forts. Dans la société akan, les esclaves publics et privés pouvaient obtenir le statut d’homme libre par le biais de diverses trajectoires d’assimilation ; pour les femmes, cela impliquait souvent de se marier avec des hommes libres et de donner naissance à des enfants qui, bien que n’étant pas libres, bénéficiaient d’un meilleur statut que les esclaves de première génération. Dans les forts de la compagnie, l’assimilation était plus difficile à atteindre.

De nombreux esclaves y naissaient, du fait d’unions entre esclaves, ou entre des femmes esclaves et des hommes libres, y compris des Européens, pour

qui les femmes esclaves étaient sexuellement disponibles. À la différence des personnes nées libres, ces dernières ne pouvaient pas compter sur leur parenté pour négocier l'accès à leur sexualité. Les femmes esclaves de la compagnie travaillaient, s'occupaient des jeunes et des vieux, fournissaient des services sexuels et tenaient compagnie. En donnant naissance à des enfants, elles assuraient le renouvellement de la force de travail esclave du fort. Ces esclaves publiques féminines étaient certes rémunérées, mais les sommes qu'on leur versait s'élevaient à environ la moitié de celles que touchaient les esclaves masculins. Dans le contexte racialisé des forts européens de la côte de l'Afrique de l'Ouest aux xviiie et xixe siècles, les femmes esclaves étaient harcelées et exploitées sexuellement, mais pouvaient également accéder à un certain degré de sécurité et de mobilité sociale par le biais de liaisons sexuelles avec des hommes libres. Shumway donne ainsi des exemples de femmes mentionnées de manière affectueuse dans les testaments de leurs partenaires européens, qui leur léguaien même parfois quelques richesses. Les esclaves qui entretenaient des rapports sexuels avec leur propriétaire pouvaient assurément faire appel à ses sentiments. Mais il n'y avait aucune garantie que l'érotisme ou l'affection parviennent à faire oublier à un propriétaire sa conviction d'avoir tous les droits sur ses esclaves. David Brion Davis nous rappelle que Thomas Jefferson, malgré son affection pour Sally Hemings, sa femme de chambre qui était également sa maîtresse, ne la fit pas moins figurer, ainsi que ses enfants, dans l'inventaire de sa plantation, en précisant leur valeur marchande.

Les normes régulant la disponibilité sexuelle des esclaves

Les relations sexuelles avec les esclaves se déroulaient dans un flou moral. D'une part, les esclavagistes pouvaient jouir d'une grande liberté (eu égard aux lois et aux moeurs régissant les relations sexuelles entre personnes libres) dans leur rapport sexuel aux esclaves. D'autre part, ces relations étaient bien sûr façonnées par les normes et les valeurs culturelles de leur société, par l'évaluation des caractéristiques physiques des esclaves, par la façon dont les relations charnelles avec les esclaves constituaient pour le maître un mode d'affirmation de soi. Hannah Barker mentionne ainsi un membre de l'élite mamelouke qui se vantait publiquement d'avoir eu plus de 1 000 femmes esclaves au cours de sa vie, à une époque et dans un milieu où les relations sexuelles avec des femmes esclaves étaient légitimes, et où la réputation d'un homme dépendait en partie de son exubérance sexuelle. En revanche, Brooke Newman a insisté sur l'opposition religieuse à tous les rapports sexuels extraconjugaux, y compris ceux avec des esclaves (qui étaient néanmoins largement pratiqués) dans les plantations anglo-caribéennes du xviiiie siècle. Les lois et les normes régissant la sexualité des esclaves variaient donc dans le temps et l'espace. Dans le monde méditerranéen de la fin du Moyen Âge, les femmes esclaves accomplissaient des tâches essentielles et répondraient aux exigences sexuelles et reproductive de leurs propriétaires. Il existait toutefois une différence fondamentale entre les contextes chrétien et islamique : dans le premier, les enfants nés de relations avec des femmes esclaves conservaient le statut (d'esclave) de leur mère, alors que dans le second ils héritaient généralement du statut

(libre) du maître. Cela supposait que le maître reconnaissasse l'enfant comme sien, un acte qui changeait le statut de la « mère de l'enfant » (umm al-walad), lui octroyant plus de droits qu'aux autres femmes esclaves : l'umm al-walad (terme généralement traduit par « concubine ») ne pouvait être vendue et était affranchie à la mort du maître. Comme Hannah Barker l'a remarqué, « dans un contexte islamique [...] les relations sexuelles avec des femmes esclaves engendraient des héritiers, alors que dans un contexte chrétien, elles produisaient une propriété ». Mais, au long du xive siècle, les familles chrétiennes européennes qui possédaient des esclaves – en particulier celles appartenant à l'élite – reconnaissaient parfois officiellement les enfants des femmes esclaves comme leurs héritiers. Dans l'Europe, l'Afrique et l'Asie médiévales, les hommes avaient des premières et secondes épouses, des épouses principales et secondaires, libres et non libres, légitimes et illégitimes, et les relations conjugales s'inscrivaient dans un vaste éventail de pratiques supposant divers contrats juridiques, des rituels et cérémonies plus ou moins formels, ou des transactions financières. Contrairement aux normes contemporaines, le consentement individuel n'était pas une considération importante lorsqu'il s'agissait d'établir des unions conjugales qui ne présupposaient pas une égalité de statut entre les partenaires. L'acquisition d'épouses de rangs inférieurs exigeait moins de formalités que le mariage avec des femmes nées libres. Les femmes esclaves pouvaient remplir presque tous les mêmes rôles que les épouses libres, et les relations avec elles pouvaient être réglementées par le droit de propriété – et non celui de la famille (voir « Parenté »).

Les liens de parenté et les affinités entre libres et non-libres empruntaient ainsi des formes juridiques différentes. Le mariage avec des femmes esclaves n'était pas nécessairement illégal, mais il était réglementé différemment du mariage avec des femmes libres. Lorsqu'il évoque l'esclavage et le mariage au Caire au xixe siècle, Terence Walz opère une distinction entre « le mariage, relation contractuelle entre individus libres, et le concubinage, relation légale entre un homme et une esclave qu'il possédait ». S'ils étaient reconnus par leur père, les enfants de ces dernières unions étaient libres et jouissaient des mêmes droits à l'héritage que les enfants nés de mères libres. Une esclave qui portait l'enfant de son maître ne pouvait plus être vendue par la suite, et était soit affranchie du vivant de son maître, soit libérée à sa mort. Mais la loi ne reflétait pas nécessairement les actes de la pratique. Ainsi, même si « épouse esclave » n'était pas une catégorie juridique significative, Walz a montré que, d'après certains recensements établis au Caire, des hommes non mariés vivaient avec des concubines désignées de manière inexacte comme « épouses esclaves » (*zawjat jariya*), une nomenclature et une pratique qui ne pouvaient être interprétées de façon littérale, car selon la loi un homme devait libérer son esclave afin de pouvoir l'épouser. Aux endroits et aux époques où l'esclavage se transforma en une forme systématique d'exploitation des sociétés africaines par les sociétés européennes, l'intégration des esclaves dans les groupes de parenté des libres vint à être progressivement limitée par des idéologies racistes qui exégraient le « croisement entre races », un concept en lien avec les notions de pureté de sang (*limpieza de sangre*). Cela n'implique nullement que ce « croisement »

n’advenait pas dans la pratique : il avait bel et bien lieu, même en Amérique du Nord où il était pourtant interdit par la loi dans la plupart des États.

Les relations charnelles entre esclaves et libres, lorsqu’elles étaient reconnues, avaient tendance à favoriser l’émancipation.

Les esclaves sexuelles et leurs enfants étaient de meilleurs candidats à l’affranchissement que les autres, aux Amériques comme ailleurs. L’article 9 du Code noir de 1685 stipule qu’un homme libre qui épouse sa concubine esclave doit la libérer.

Mais si la réglementation relative à la sexualité avec les esclaves (et ce qui résultait de celle-ci) révèle l’existence de normes divergentes selon qu’il s’agissait d’esclaves ou de libres, dans les sociétés patriarcales où les pères jouissaient de droits juridiques étendus sur leurs enfants, les esclaves et les filles partageaient une position juridique qui les exposait au risque d’être donnés ou vendus de force, dans le cadre d’unions non désirées ou en tant que prostitués. Les premiers empereurs chrétiens promulguèrent des lois visant à apporter un certain soutien aux filles qui parvenaient à échapper aux lenones patres (pères qui les prostituent). Dans le monde romain, mais aussi en Asie et en Afrique, les corps féminins fonctionnaient comme autant de ressources économiques, non seulement pour les esclavagistes, mais aussi dans le cadre de réseaux familiaux, en particulier lorsque les familles, confrontées à la pauvreté, avaient recours à l’échange d’une fille contre un gain matériel – transaction qui était aussi perçue comme un moyen de garantir la subsistance de la fille en question.

Les normes régissant l’accès sexuel (et reproductif) aux femmes, qu’elles soient de statut esclave ou libre, ainsi que les

droits de la progéniture née de ces unions, pourraient faire l’objet de descriptions incroyablement détaillées. À Campione, au pied des Alpes lombardes, une femme nommée Anstruda vendit son mundium (sa personnalité juridique en somme) aux frères Arochis et Sigerad, avec le consentement de son père (un homme libre), et épousa l’un de leurs servi. Le contrat stipulait que les fils issus de cette union resteraient esclaves, tandis que les filles pourraient, elles, acheter leur liberté au moment du mariage. S’il est possible pour les historiens du droit de reconstituer la manière dont un arsenal plus ou moins étoffé de lois limitait ou étendait les droits des esclaves sexuels sur leur personne, la reconnaissance effective de ces droits tendait à être subordonnée aux intérêts de leurs maîtres. Et les lois n’étaient pas toujours appliquées. Les affaires susceptibles de ternir la réputation des propriétaires d’esclaves et de leur famille, voire de provoquer un scandale, pouvaient être tranchées en faveur de maîtres influents – ou enterrées. Ronaldo Vainfas a décrit comment, au xviiie siècle, dans l’État brésilien du Minas Gerais, l’Inquisition n’avait poursuivi que dans un nombre infime de cas les propriétaires d’esclaves accusés de « sodomie » à l’encontre de leurs esclaves masculins, alors que le phénomène était relativement courant. Les logiques juridiques sont toujours au service des intérêts des élites masculines, surreprésentées dans les professions judiciaires. Les idéologies de genre tendent à justifier la luxure masculine comme une nécessité biologique et à reprocher aux victimes féminines leurs moeurs légères, ou à les accuser d’avoir soumis les hommes à la tentation (voir « Genre »). Il existe d’innombrables exemples historiques de ces logiques, qui témoignent d’une plus grande préoccupation

pour la satisfaction du désir des hommes que pour la protection du corps des femmes. Aujourd’hui, le concubinage est défendu par des mouvements terroristes islamiques pro-esclavagistes. L’État islamique en Irak et au Levant (EIIL) enlève et réduit en esclavage des jeunes filles yézidies dans le nord de l’Irak depuis le début des années 2010 et les vend à raison de 1 000 dollars chacune environ (les sources indiquant des chiffres précis sont peu fiables). Un article publié dans le quatrième numéro du magazine anglophone en ligne de l’État islamique, Dabiq, en novembre 2014, affirme que l’esclavage des femmes yézidies est légitime :

« Il faut se rappeler que le fait de réduire en esclavage les familles des kuffār (non-croyants) et de prendre leurs femmes comme concubines est un aspect fermement établi de la shari‘a [...] L’abandon de l’esclavage avait entraîné une augmentation des fāhishah (adultères, fornications, etc.), car l’alternative sharī‘a au mariage n’est pas disponible, de sorte qu’un homme qui ne peut pas se permettre de se marier avec une femme libre se retrouve entouré de tentations qui conduisent au péché. En outre, de nombreuses familles musulmanes qui ont engagé des servantes pour travailler dans leur foyer sont confrontées à la fitnah de la khalwah (réclusion) interdite et de la zinā qui en résulte survenant entre l’homme et la servante, alors que si elle était sa concubine, cette relation serait légale. »

Le 14 avril 2014, Boko Haram enlevait 276 jeunes filles dans la ville de Chibok (État de Borno), au Nigeria. Selon une déclaration attribuée à l’ancien chef de Boko Haram, Abubakar Shekau, ces filles devaient être vendues comme concubines : « L’esclavage est autorisé dans ma religion, et je capturerai donc des gens pour en faire des esclaves » (cité par CNN, 22 octobre 2014). Ces mouvements, condamnés par les autorités juridiques

islamiques établies, défendent l’esclavage comme voie légitime pour canaliser les pulsions sexuelles des hommes. À l’inverse, l’abolition est perçue comme une menace pour la moralité de la sexualité masculine, car les hommes n’ayant pas accès aux femmes esclaves pour avoir avec elles des relations sexuelles licites commettraient le péché de fornication.

Cette demande d’utilisation de filles captives (wahayou) comme esclaves sexuelles et domestiques ne se retrouve pas seulement dans le fonctionnement des groupes terroristes. Comme l’ont montré Moussa Zangaou et Kadir Abdelkader Galy, tous deux travaillant pour l’ONG nigérienne antiesclavagiste Timidria, elle est profondément ancrée dans les moeurs de l’Afrique de l’Ouest sahélienne. Les wahayou sont vendues par les propriétaires de leurs mères qui ne peuvent les protéger. Parmi les 165 wahayou interrogées par Zangaou et Galy, 129 étaient d’ascendance esclave. Comme l’atteste l’une d’entre elles, Tikirit Amoudar, cette coutume justifie l’exploitation sexuelle transgénérationnelle des femmes esclaves : « Ma mère est toujours en vie et je lui rends visite de temps en temps. Elle était aussi une wahaya. Je suis devenue wahaya à l’âge de dix ans et j’ai vécu comme tel pendant quinze ans. Mon maître [...] vivait dans sa famille [...]. J’ai été sa seule wahaya et mes vêtements me distinguaient de ses quatre épouses légales. Ils s’habillaient décemment, tandis que mes vêtements me couvraient à peine. Il venait me voir la nuit en secret pour du sexe. »

La vie sexuelle des esclaves

Les rapports sexuels – consentis, du moins – relèvent généralement de

l'intimité et se déroulent à l'abri du regard d'autrui. Les sources historiques offrent de rares aperçus sur la manière dont les esclaves vivaient les relations sexuelles qu'ils commençaient et entretenaient volontairement, ou sur la façon dont ils percevaient les habitudes sexuelles des esclavagistes. En revanche, les discours des personnes libres sur la sexualité des esclaves et la façon dont ces discours influençaient les rapports entre libres et esclaves sont bien connus. La réglementation de la sexualité entre esclaves et libres par l'État et l'Église révèle les inquiétudes que la question des esclaves sexuels générait dans la société. Dans les sociétés pratiquant la monogamie, en particulier, les restrictions imposées à tous les types de sexualité extraconjugale signifiaient que les relations sexuelles avec des esclaves s'exposaient généralement à l'opprobre moral. Lorsque la polygamie était la norme, les relations sexuelles entre l'esclave et le maître étaient plus souvent licites et reconnues publiquement.

Les inquiétudes des esclavagistes quant aux relations sexuelles entretenues avec les esclaves donnèrent lieu à des représentations de la sexualité des esclaves comme perverse, excessive et généralement anormale. La prétendue débauche des femmes esclaves est un lieu commun dans presque toutes les sociétés qui ont recouru à l'esclavage. Ahmad Sikainga cite un rapport colonial sur l'esclavage au Soudan, dont l'auteur soutenait que les anciennes esclaves vivaient « dans un état de débauche difficilement croyable et qu'il faudrait plutôt les qualifier d'amorales que d'immorales ». Ce lieu commun perdura après l'abolition ralentissant l'émancipation (celle des femmes, surtout), au motif que, si elles étaient libérées, les anciennes

esclaves deviendraient des vagabondes et des prostituées, et représenteraient un risque pour la moralité de la société. L'idée selon laquelle les esclaves pouvaient constituer une menace sexuelle pour les personnes libres a, dans certains contextes, donné lieu à un sentiment généralisé de panique morale, plus aigu dans les sociétés où l'esclavage était fortement racialisé. La sexualisation des esclaves masculins noirs venait renforcer les théories raciales associant négritude et animalité. En Amérique, l'existence d'une panique morale engendrée par la menace que représenterait censément la prédatation sexuelle des esclaves masculins sur les femmes libres est bien attestée ; elle conduisit à des lynchages, en particulier dans la période qui suivit la guerre civile et l'abolition.

Avant l'abolition, il était plus facile pour les maîtres de punir les esclaves individuellement et de manière arbitraire. De plus, comme l'a noté Diane Sommerville, avant l'abolition, les propriétaires d'esclaves craignaient que des accusations et des procès publics n'entraînassent l'exécution d'esclaves qui étaient leur propriété. L'augmentation des lynchages après l'abolition révèle une angoisse généralisée face à un sentiment de perte de contrôle sur les esclaves. Les lynchages incluaient parfois la castration des victimes noires, en représailles aux crimes sexuels dont elles étaient accusées, représailles qui transformaient de façon permanente leurs attributs et leurs possibilités sexuels.

Dans le cadre de l'esclavage légal, la castration était pratiquée pour produire une catégorie particulière d'esclave : les eunuques. Le rôle des eunuques ne se limitait pas au domaine sexuel, car l'altération de leurs capacités les prédisposait à assumer des fonctions particulières. Celles-ci, comme

l'expliquent Georges Sidéris et Craig Perry ici même, tenaient moins à une incapacité présumée à donner du plaisir sexuel qu'à leur stérilité.

Bien que les eunuques aient pu aspirer à des carrières souvent plus distinguées que celles des autres esclaves, il semble que nombre d'entre eux ont éprouvé un vif ressentiment à l'égard des mutilations qu'ils avaient subies entre les mains des esclavagistes. Les tortures sexuelles que les esclaves étaient obligés d'endurer donnaient lieu à des formes de vengeance sexualisées. Nous savons aujourd'hui que certains esclaves masculins exprimèrent leur haine des maîtres de manière spécifiquement sexualisée : l'empereur Domitien, connu pour ses excès sexuels, mourut après avoir été poignardé à l'aine par son esclave Stephanus, qui littéralement « creusa dans son aine » (suffudit inguina). D'autres gladiateurs et serviteurs le poignardèrent ensuite à sept reprises, et ses parties génitales furent enfoncées dans sa bouche (Aurelius Victor, Livre des Césars, 12, 8). Les rares sources françaises faisant état de femmes rejoignant les révolutionnaires à Haïti doivent être considérées avec scepticisme, car elles en disent autant sur le comportement des femmes que sur les idées préconçues de leurs auteurs. Et pourtant, ces derniers suggèrent que les violences sexuelles infligées aux femmes esclaves donnaient lieu à des formes sexualisées de révolte. A la suite d'une attaque qui provoqua la mort de quatre blancs dans la plantation Flaville en août 1791, un jeune raffineur fut abattu par arme à feu et laissé pour mort.

« Après coup, certaines femmes esclaves s'offrirent le plaisir barbare de lui faire sentir leurs parties intimes. Le pauvre blanc eut alors l'infortune de donner des

signes de vie, et fut à nouveau attaqué par ces terribles harpies qui le frappèrent avec des carreaux de sol. »

Dans les sources évoquant la vie sexuelle des esclaves, il est surtout question de violence et de coercition. L'intimité est inexistante. Mais des rapports sexuels consentis, ainsi que la chaleur humaine et l'affection auxquels ils auraient pu donner lieu, apparaissent parfois dans des œuvres de fiction qui mettent en scène des relations amoureuses entre esclaves et libres. Ces œuvres sont vouées à produire des visions idéalisées et font passer l'imaginaire des esclavagistes avant le vécu des esclaves. Mais elles donnent tout de même un aperçu, précieux bien que limité en termes d'histoire sociale : elles évoquent non seulement ce qui pouvait se passer entre certains esclaves et certains libres, mais aussi comment ces rencontres étaient orchestrées, dans quel univers matériel elles se produisaient, et quelles étaient les possibles dispositions des personnes impliquées. Dans les Métamorphoses, Apulée (iiie siècle) décrit les ébats amoureux entre Fotis, une esclave, et Lucius, le protagoniste. Lucius la voit préparer des saucisses et exprime son admiration pour son physique et son caractère : « Elle est d'une jolie figure, d'une humeur enjouée, et a beaucoup de vivacité. » Fotis cherche à éveiller l'intérêt de Lucius pour elle. Parlant métaphoriquement, elle lui dit : « Car s'il volait sur vous une étincelle [de mon feu], vous brûleriez jusqu'au fond du cœur. » Puis elle promet de venir dans sa chambre quand les lampes seront allumées (2, 6-10). Le lecteur est témoin de leur complicité et assiste à la préparation minutieuse de leur union. Fotis avait déplacé le lieu où les esclaves de Lucius étaient normalement censés dormir (devant l'entrée de la chambre), afin de gagner un peu d'intimité (bien que

cela suggère également que les esclaves auraient entendu et, en partie, assisté aux aventures sexuelles de leur maître). Fotis avait également apporté sur la table de nuit de Lucius des coupes remplies de vin et les meilleurs restes du repas, dans le but de séduire son amant et peut-être d'augmenter son plaisir lors de leurs ébats nocturnes : « Nous passâmes ainsi toute la nuit sans dormir. »

Dans un tout autre contexte, la fiction donne à voir aux lecteurs l'une des situations les moins documentées, la sexualité entre une femme libre et un homme de condition esclave.

Félix Couchoro, écrivain et enseignant né à Ouidah, publia son premier livre, *L'Esclave*, à Paris en 1929, l'un des tout premiers romans publiés en français par un auteur africain. L'Esclave est l'histoire d'une passion entre une maîtresse et un esclave. À la fin du chapitre 4, Akoeba, la protagoniste, s'interroge : « Et moi ? L'aimer ? Aimer l'esclave ? » Akoeba, une jeune épouse qui vient de célébrer son mariage avec Komlangan, s'éprend de Mawoulawoe, le « frère » de son mari, avant de découvrir que ce dernier est en fait un esclave, acheté enfant par le père de Komlangan et ayant été élevé avec ce dernier. Tous deux taisent dans un premier temps leur attirance mutuelle, jusqu'au jour où Mawoulawoe voit Akoeba nue dans sa chambre, en train d'oindre son corps d'une crème parfumée.

Dans ce passage, Couchoro ne désigne pas Akoeba et Mawoulawoe par leurs noms, ni par les expressions « jeune mariée » et « esclave » comme ailleurs dans le livre, mais par « l'homme » et « la femme ». Il décrit leur attirance l'un pour l'autre. Choquée par le fait que Mawoulawoe l'a vue nue, Akoeba le frappe au visage, le blessant à l'oeil, dans un geste de punition qui rappelle l'inégalité entre l'épouse du chef de

famille et un homme ayant le statut d'esclave dans la maison.

Mais elle cède rapidement à la passion et le supplie de lui pardonner. Nue, elle l'embrasse : « L'homme eut un frisson. Puis il sourit. Il était vaincu ! » Ce passage joue avec les représentations de genre et de statut : l'esclave et l'épouse deviennent l'homme et la femme, et leur désir mutuel expose la fiction des différences de statut censées les séparer. Enfin, l'homme est « vaincu », non pas par une maîtresse qui le frappe, mais par une jeune femme nue qui le force à capituler face à l'attirance qu'il ressent pour elle, une attirance qui enfreint nombre de règles sociales. Il s'agit là d'une image romantique et idéalisée, certes, mais qui, par le biais d'un récit inventé, révèle les nombreuses fictions de l'esclavage niant l'humanité des esclaves en dépit de sa flagrante réalité.

Traduit par Souad Degachi et Maxime Shelledy

RÉFÉRENCES

G. Campbell et E. Elbourne (éds.), *Sex, Power and Slavery*, Athens, Ohio University Press, 2014.

R. Flemming, « Que Corpore Quaestum Facit : The Sexual Economy of Female Prostitution in the Roman Empire », *The Journal of Roman Studies* 89, 1999, P. 38-61.

E. Heineman (éd.), *Sexual Violence in Conflict Zones*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2011.

S. Mustakeem, *Slavery at Sea : Terror, Sex, and Sickness in the Middle Passage*, Urbana, University of Illinois Press, 2016.

D. Ramey Berry et L. Harris (éds.),
*Sexuality and Slavery : Reclaiming
Intimate Histories in the Americas*, Athens,
University of Georgia
Press, 2018.

M. Zangaou et K. A. Galy, *Wahaya :*
Domestic and Sexual Slavery in Niger,
Niamey, Antislavery International and
Timidria, 2012. En ligne :
(<https://www.antislavery.org/wp-content/uploads/2018/10/Wahaya-report.pdf>)